

**INTERVENTION DE CHRISTOPHE ROUILLON,  
PRÉSIDENT DU GROUPE SOCIALISTE  
DU COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS**

**DEBAT THEMATIQUE DE LA COMMISSION CIVEX SUR "LA CONFERENCE  
SUR L'AVENIR DE L'EUROPE: PERSPECTIVES POUR RENFORCER LE CDR  
DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL"**

**16 FEVRIER 2021**

---

Chers collègues,

Nous sommes toutes et tous d'accord. Il est grand temps que la Conférence sur l'Avenir de l'Europe démarre enfin, en tirant les leçons de la COVID-19.

Le Comité européen des régions a demandé de décentraliser le projet au plus près du terrain dans les 100.000 collectivités locales de l'Union européenne.

Le député européen Domènec **RUIZ DEVESA** a cette **sensibilité territoriale, comme l'indique clairement sa proposition de projet pilote "Construire l'Europe avec les entités locales"**.

C'est clair, la démocratisation de l'UE passe par l'amélioration de la responsabilité, la transparence, la capacité et la réactivité des institutions de l'Union.

A la lumière de la crise sanitaire, il est nécessaire d'imaginer des réformes institutionnelles pour assurer une action efficace et de réfléchir à de nouvelles compétences pour l'Union, dans le domaine

des politiques sanitaires et sociales, tout en se penchant plus généralement sur la préparation aux futures crises de l'Union européenne.

Dans le passé, à chaque crise, l'UE et ses États membres ont opportunément évolué vers une intégration plus approfondie.

La crise du Coronavirus ne doit pas faire exception. Il en va de notre capacité à faire face aux futures crises.

Mais nous devons également penser à l'articulation entre les différents niveaux de gouvernence au sein de l'UE.

Toute renationalisation de l'action européenne irait de pair avec une recentralisation et priverait les autorités régionales et locales de leviers d'action au niveau européen.

Dans le cadre d'une révision des traités de l'UE, il faudra mettre un verrou à toute tentative de recentralisation des compétences.

Le rôle des collectivités territoriales doit être renforcé, notamment en conférant au Comité européen des Régions les prérogatives d'une institution européenne décisionnelle en matière de politique régionale, de politiques de solidarité, de santé et de « Green Deal ».

Le Comité européen des régions doit pouvoir prendre part à un dialogue approfondi avec le Parlement européen dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe, avec par exemple des réunions conjointes avec les commissions des deux institutions traitant de la conférence, ou même des réunions de la Conférence des présidents.

Le Comité européen des régions peut également témoigner des forces et les faiblesses des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Enfin, le Comité a une expérience unique dans l'organisation de débats citoyens.

À un moment où l'Union européenne subit non seulement un "test de résistance" mais un véritable "crash test" mettant en jeu son existence, nous avons besoin de ces débats de toute urgence et nous avons besoin de les conduire d'une manière transparente et citoyenne.

Le Comité européen des régions peut et doit jouer son rôle à part entière dans cet exercice. C'est l'intérêt de l'Europe et de ses citoyens.

Merci de votre attention.